

AFIRE No 10 - ENDIGUEMENT DE LA RAVINE MONTPLAISIR - APPROBATION DU  
PROJET - AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin d'assurer la protection des riverains dans le secteur concerné, la Municipalité envisage de réaliser l'endiguement de la Ravine Montplaisir, entre l'Allée Ave Maria et le Ruisseau des Noirs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- \* à solliciter les subventions auprès des différentes instances, ainsi que l'emprunt correspondant ;
- \* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

AL DU MEMBRE DU ROLE

04/03/1988

**MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission des Travaux Publics

Ces travaux, indispensables pour une meilleure protection de la population du secteur, comprennent :

- l'amélioration du canal existant entre l'Allée Ave Maria et le Boulevard de la Providence,
- la déviation de la Ravine de la Providence,
- l'agrandissement de l'ouvrage sous le Boulevard de la Providence,
- la construction d'un canal de section carrée de 2,50 m, entre le Boulevard de la Providence et le Ruisseau des Noirs.

Commission des Finances

Les travaux sont estimés à 10 000 000 F. Ils seront financés par :

- une subvention de l'Etat ..... à hauteur de 50 %,
- une subvention du F.I.D.O.M. .... à hauteur de 10 %,
- une subvention du Département ..... à hauteur de 10 %,
- un emprunt communal ..... à hauteur de 30 %.

La Commission émet un avis tout à fait favorable, compte tenu de ce financement.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.